

Premier bilan du comité d'éthique municipal

Février 2021 – Décembre 2023

Grands principes de fonctionnement

Composition du comité

Le comité est constitué de 10 personnes, 2 habitantes, 2 habitants, 4 élu·es majoritaires et 2 élu·es minoritaires. Ces 10 personnes sont membres à part entière et égale, sans distinction entre titulaires et suppléant·es.

Objectif et missions du comité

Veiller à l'éthique de la vie municipale, au respect des règles établies dans la charte d'éthique :

- Examiner la vie municipale durant toute la durée du mandat
- Répondre aux sollicitations des habitant·es (pouvant saisir le comité pour un éclairage éthique ou l'examen d'une situation source potentielle de conflit d'intérêt).

Élection d'une Présidente

Les membres ont fait le choix de confier la présidence à un·e habitant·e plutôt qu'à un·e élu·e, et à une femme pour contribuer aux avancées paritaires. Mme Jessica DUFFY, résidant dans le village de La Brillaudière, a été élue Présidente du comité à l'unanimité.

Calendrier des réunions

Le comité d'éthique se réunit dès que nécessaire (en cas de demande de l'un des membres ou de sollicitations extérieures nécessitant étude et analyse) et à minima une fois par an.

Bilan des actions réalisées à mi-mandat

Création et administration d'un document de déclaration d'intérêts, d'activités et de patrimoine à destination des élu.es

- Rédaction du document
- Administration aux élu·es : envois, relances.
- Traitement et analyse des données recueillies avec, quand cela s'est avéré nécessaire, demande de compléments d'informations.
- Demande et traitement d'une mise à jour annuelle des déclarations
- Démarche pro-active à destination de 2 élu·es ayant refusé de signer la charte éthique et de déclarer leurs intérêts, activités et patrimoine. Alerte auprès de M. Le Maire sur l'incapacité du comité à veiller sur les activités, intérêts et patrimoine de ces deux élu·es.

Veille à l'assiduité des élu·es au sein des différentes instances

- Étude des feuilles d'émargement des commissions, bureaux et conseils municipaux, ainsi que des conseils d'agglomération.
- Les membres du comité se réjouissent du bon niveau d'assiduité des élu·es. Pas d'irrégularités observées, les absences sont en règle générale annoncées et justifiées, il n'est pas fait mention d'absences non justifiées à répétition.

Traitement des sollicitations pour analyse de cas et avis du comité

- Étude des cas exposés (4 sollicitations reçues)
 - o Provenances : 1 sollicitation des services, 3 sollicitations d'un élu·e
 - o Thématiques : urbanisme, présomption de conflit d'intérêt, demande de subvention

- Échanges et analyses
- Rédaction et transmission d'avis à M. Le Maire

Veille à la transparence des informations, échanges sur les pistes d'amélioration continue des process d'information et de participation des citoyen•nes

- Les membres du comité se sont réjouis des efforts réalisés par La Municipalité pour nourrir l'information et l'implication des habitant•es. Ils jugent que l'information mise à disposition de la population (par le biais du magazine municipal, de la newsletter, du site Internet, du panneau numérique, de l'affichage, des réunions d'élus dans les villages, etc) est déjà assez complète et ne perçoivent pas de manquement particulier.

Veille à l'attitude et à la probité des élus municipaux dans le cadre de leurs fonctions

- Les membres du comité n'ont pas constaté de manquement en la matière. Ils restent néanmoins attentifs à ce que les débats entre élu•es se fassent dans le respect des individus et de la confidentialité des dossiers traités en mairie.
- Cadeaux reçus : si un•e élu•e reçoit un cadeau dans le cadre de ses fonctions, le cadeau sera soit partagé (exemple : chocolats), soit mis au profit de la commune (exemple : livre intégré à la collection de la bibliothèque).

Instauration de « médailles de la ville » : avis du comité éthique

- Sollicitation de Monsieur le Maire pour l'instauration de « médailles de la ville » venant saluer chaque année, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux à la population, des Hayonnais•es qui se sont distingué•es dans leur vie personnelle, professionnelle ou associative. Avis favorable du comité, qui pourra si besoin donner son avis mais préfère confier à M. Le Maire et à son équipe la mission d'identifier les médaillé•es. Manque de légitimité.

Certifié sincère et véritable.

Pour le comité,
Mme la présidente, Jessica DUFFY



CONTACT

Vous avez une question relevant de l'éthique municipale ? Vous avez besoin d'un avis ? Les membres du comité éthique sont à votre disposition par mail : ethique@la-haye-fouassiere.fr

Seuls les 10 membres du comité ont accès à ces informations et sont tenus au respect de la confidentialité et de l'anonymat des dossiers traités.